



COMMUNIQUE DE PRESSE

Nancy, le mercredi 24 novembre 2021

Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25 novembre

Le Département de Meurthe-et-Moselle poursuit son accompagnement et son action de sensibilisation auprès des personnes vulnérables

En France, en 2020 environ 87% des victimes de violences conjugales sont des femmes, selon ces chiffres du ministère communiqués lundi 22 novembre, soit 139 200 femmes. Dans ce contexte alarmant, et dans le cadre de ses compétences, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle est engagée dans la lutte contre les violences sexistes et agit quotidiennement sur trois leviers : le repérage et protection / le soutien et accompagnement / la prévention et sensibilisation (voire éducation).

REPERAGE ET PROTECTION

Les lieux d'accueil mère-enfant relevant de la protection de l'enfance ou de la Protection Maternelle et Infantile, le centre maternel du Réseau éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM), et l'ensemble des services sociaux du Département jouent un rôle primordial en matière de repérage des violences (tant auprès des femmes que les enfants) et constituent un premier maillon sur le territoire.

Les professionnels de la protection de l'enfance (de la Protection Maternelle et Infantile à l'Aide Sociale à Enfance) sont mobilisés quotidiennement sur les 6 territoires du département. La CEMMA (Cellule pour la protection de l'enfance en Meurthe et Moselle) prend en charge la gestion des informations préoccupantes sur la base desquelles s'enclenche toujours un processus d'investigation qui peut déboucher sur des mises sous protection.

Chaynesse Khirouni souligne : « *La cause des enfants constitue un motif complémentaire à l'implication du conseil départemental dans la prévention des violences faites aux femmes* »

en raison du caractère particulièrement traumatisant de ces actes sur les enfants qui y assistent. Car l'enfant n'est jamais « témoin » des violences mais bien victime. Protéger la mère c'est protéger l'enfant et inscrire pleinement la lutte contre les violences conjugales dans le cadre de l'enfance en danger tout en étendant ce combat à toutes les formes de violences nourries par une vision dégradée de la femme et par tous les obscurantismes culturels ou religieux. »

L'enfant victime de violences conjugales présente de 10 à 20 fois plus de troubles affectifs et comportementaux qu'un autre. La détection de ces troubles est importante, tout comme parler avec les mères victimes de violences.

Les violences psychologiques, plus délicates à identifier, nécessitent de former les travailleurs sociaux et de les sensibiliser à l'existence du réseau de lutte contre les violences afin d'orienter les femmes soit vers des associations spécialisées, soit vers des lieux d'accueil.

SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT

Le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle soutient des initiatives portées par des partenaires au titre de la protection et de l'accompagnement de victimes de violences conjugales :

- L'hébergement des femmes victimes de violences. Le foyer géré par ARELIA est par exemple financé par le Département.
- Le dispositif de téléphone « grave danger » porté dans le département par l'association France Victime 54.
- L'intervention sociale en gendarmerie, avec la mise à disposition d'un travailleur social du Département, et l'intervention sociale en commissariat de police, mise en œuvre par l'ARS en partenariat avec le CPN et dont l'action touche de manière forte des victimes de violences intraconjugales.
- Le soutien auprès de l'association Terres à vivre qui accompagne les victimes et auteurs de violences conjugales pour limiter les risques de récidives.
- Le soutien au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF), partenaire du conseil départemental qui accueille, écoute les victimes et dispose de référents violences. Il dispense des conseils juridiques et oriente orientation. Le CIDFF anime un réseau de 80 acteurs allant de l'ARS à la police en passant par les associations d'hébergement ou d'insertion et comprenant les services du Département de Meurthe et Moselle.

PREVENTION ET SENSIBILISATION

Le Département de Meurthe-et-Moselle développe des actions de prévention et de sensibilisation avec l'Education nationale. Dans le cadre de la stratégie de prévention de

violences sexistes, le programme « cet autre que moi » a été inscrit dans tous les collèges de Meurthe-et-Moselle.

Ce programme mis en œuvre depuis près de 15 ans avec l'association « je, tu, il... » est une action d'éducation à la responsabilité qui s'articule autour de l'altérité, de la construction de soi et de la prise en compte de la différence. Dans les 66 collèges meurthe-et-mosellans, des centaines de personnes sont formées.

La démarche départementale « Egalité, Fraternité, Agissez ! » donne rendez-vous annuellement aux citoyens sur les questions d'égalité. A ce titre, diverses actions ont déjà été menées sur le territoire :

- La présentation du réseau d'alerte « discriminations et agressions sexuelles » de L'université de Lorraine,
- La formation des agents du Conseil départemental sur l'égalité femmes-hommes dans le travail et la lutte contre les stéréotypes de genre,
- Ou encore une manifestation sportive de football féminin visant à travailler sur les stéréotypes et les propos misogynes dans le milieu sportif.

Le Département participe également à un groupe de travail préfectoral rassemblant l'ensemble des partenaires de la lutte contre les violences conjugales. Il assure un travail de veille et de suivi des mesures mises en œuvre dans ce domaine et notamment par l'Etat.

BON

A

SAVOIR :

Les violences conjugales ont augmenté de 10% sur l'année 2020, selon le ministère de l'Intérieur Environ 87% des victimes de violences conjugales sont des femmes, selon ces chiffres du ministère communiqués lundi. Les services de police et de gendarmerie ont enregistré une hausse de 10% des violences conjugales en 2020, a annoncé lundi 22 novembre le service statistique du ministère de l'Intérieur. Celles-ci ont concerné 159 400 personnes, tous sexes confondus. Environ 87% des victimes de violences conjugales sont des femmes, soit 139 200, une proportion stable par rapport à 2019, selon ces chiffres, qui ne comptabilisent pas les homicides.

D'après cette étude, 125 personnes ont également été tuées par leur partenaire en 2020 contre 173 en 2019, soit 48 victimes de moins. Les victimes sont très majoritairement des femmes, elles étaient 102 en 2020 et 146 en 2019.

Quelque 5 500 personnes (soit 3% des victimes), des femmes à une écrasante majorité (5 400), ont porté plainte pour viol ou agression sexuelle par leur conjoint.

http://intranet.departement54.fr/sites/general/dir_disol/Pages/Actualit%C3%A9s/2021/Violences-faites-aux-femmes-actions-externes.aspx